



RAPPORT SUR LA TRANSMISSION DES ORDRES DE GESTION SOUS MANDAT (« RTS 28 »)

I. Cadre réglementaire

La société Wargny-BBR est une société anonyme dirigée par un Directoire sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Ainsi, en qualité de société de gestion et dans le cadre de la Directive européenne MiFID 2014/65/EU, Wargny-BBR est tenue de respecter les normes techniques réglementaires (« RTS » : *regulatory technical standards*) parmi lesquelles le RTS 28 impose de publier annuellement le présent rapport sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution des ordres obtenue.

Le RTS 28 exige des sociétés de gestion de résumer et de publier les éléments suivants :

- Les 5 premiers lieux d'exécution en termes de volume de transactions concernant les ordres des clients professionnels et non-professionnels sur l'année 2021, ainsi que les informations sur la qualité de l'exécution de ces ordres.
- Les 5 principaux intermédiaires financiers (autrement appelés « brokers ») chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels Wargny-BBR ont exécuté les ordres de leurs clients sur l'année 2021, ainsi que les informations sur la qualité de l'exécution de ces ordres.
- Un résumé d'analyse de chaque catégorie d'instruments financiers

Wargny-BBR dispose bien d'une procédure relative à l'exécution des ordres clients dans la cadre de ses activités de prestataire de service d'investissement. Wargny-BBR, filiale du Groupe Rothschild & Co, a adopté la politique Rothschild Martin Maurel relative à la sélection et à l'exécution des ordres des clients et a délégué tout ou partie de ses obligations à Rothschild Martin Maurel.

En adéquation avec la politique de meilleure sélection, accessible via le site internet de la Société de Gestion, ce rapport confirme que Wargny-BBR ne dispose pas d'un accès direct aux marchés.

II. Répartition par type d'instruments financiers

A. Clients non-professionnels

1. Répartition des flux d'ordres pour les obligations en gestion sous mandat

Client Non Professionnel					
Catégorie d'instruments	Debt Instruments : Bonds				
Nombre moyen d'ordres < 1 par jour ouvrable au cours de l'année N-1	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE GENERAL S.A. O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	100,00%	100,00%	N/A	N/A	N/A

2. Répartition des flux d'ordres pour les actions et les instruments assimilés en gestion sous mandat

Client Non Professionnel					
Catégorie d'instruments	AI		Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)		
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année N-1	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84	32,98%	31,10%	21,03%	78,97%	0%
INSTINET 213800A7BEQATAOUAN40	30,87%	30,31%	18,06%	81,94%	0%
CITI GROUP GLOBAL MARKETS LTD 6TJCK1B7E7UTXP528Y04	15,12%	17,01%	10,50%	89,50%	0%
ITG LEI 213800EEC95PRUCEUP63	5,73%	3,59%	24,06%	75,94%	0%
SOCIETE GENERAL S.A. O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	5,61%	6,94%	0,00%	0,00%	0%

Client Non Professionnel					
Catégorie d'instruments	AII		Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)		
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année N-1	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE GENERAL S.A. O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	23,94%	7,12%	0,00%	0,00%	0%
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84	22,50%	28,46%	4,21%	95,79%	0%
INSTINET 213800A7BEQATAOUAN40	19,61%	24,16%	37,62%	62,38%	0%
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	14,20%	15,73%	1,30%	98,70%	0%
CITI GROUP GLOBAL MARKETS LTD 6TJCK1B7E7UTXP528Y05	8,36%	8,43%	4,55%	95,45%	0%

Client Non Professionnel					
Catégorie d'instruments	AIII		Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)		
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année N-1	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
VIRTUE ITG EUROPE LTD LEI 213800EEC95PRUCEUP63	28,83%	30,00%	0,00%	100,00%	0%
CITI GROUP GLOBAL MARKETS LTD 6TJCK1B7E7UTXP528Y05	22,53%	20,53%	20,59%	79,41%	0%
INSTINET 213800A7BEQATAOUAN40	19,77%	20,53%	15,38%	84,62%	0%
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84	18,70%	20,00%	3,57%	96,43%	0%
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	9,25%	6,84%	0,00%	100,00%	0%

B. Clients professionnels

N/A

III. Analyse de la qualité d'exécution obtenue

A. Facteur d'appréciation de la qualité d'exécution des ordres obtenues par les intermédiaires financiers

Wargny-BBR, filiale du Groupe Rothschild & Co, a adopté la politique Rothschild Martin Maurel (RMM) relative à la sélection et à l'exécution des ordres des clients et a délégué tout ou partie de ses obligations à Rothschild Martin Maurel.

Ainsi, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, les ordres passés pour le compte des clients Wargny-BBR sont traités par la table de négociation de Rothschild Martin Maurel. La table de négociation réceptionne les ordres initiés par les gérants et les transmet aux brokers agréés via Bloomberg pour exécution.

Les critères de sélection des intermédiaires d'exécution sont : la nature de l'ordre (actions, obligations, ETF...), la taille de l'ordre, le prix d'exécution, le coût, la rapidité d'exécution, la taille et la liquidité de l'ordre, la probabilité d'exécution et de règlement.

La qualité des différents intermédiaires agréés est jugée sur l'ensemble de ces critères. Un comité RMM spécifique se réunit semestriellement afin d'analyser les intermédiaires selon les critères retenus.

B. Explication des liens potentiels entre Wargny-BBR et les plates-formes d'exécution des ordres

Wargny-BBR ne dispose pas de liens étroits et ne fait pas l'objet de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou les plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Les échanges entre Wargny-BBR et les intermédiaires sélectionnés par RMM sont effectués conformément à la politique relative à la gestion des conflits d'intérêts de la société.

C. Descriptions de tout potentiel accord particulier avec les plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus et les rabais, remises ou avantages non-monétaires obtenus

Wargny-BBR, tout comme RMM, n'a aucun accord particulier conclu avec les différentes plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non-monétaires reçus.

D. Explication le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution utilisées

Aucune modification des plates-formes d'exécution à noter. (cf. RTS 28 Rothschild Martin Maurel)

E. Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de client, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres

Wargny-BBR est soumis à l'obligation d'agir au mieux des intérêts des clients. Les ordres transmis par Wargny-BBR, via RMM, pour exécution sont équitables et conformes aux critères d'exécution applicables.

F. Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client

Les ordres passés pour le compte des clients Wargny-BBR sont traités par la table de négociation de Rothschild Martin Maurel, qui peut choisir d'autres critères comme : la taille de l'ordre, la faible liquidité d'un titre, l'expertise d'un intermédiaire sur certains titres, la rapide exécution et enfin la probabilité de règlement.

G. Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575.

Afin de contrôler la meilleure exécution, un suivi mensuel (TCA : Transaction Cost Analysis), production et analyse, est effectué par RMM et transmis à Wargny-BBR.

H. Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

N.A